

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 02 Février 2021	Séance du : 09 Février 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le neuf Février, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 44	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean François FAUSTIN (Clermont-L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont-L'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M Georges ENLNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran).

Absents : M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault)

Développement économique – Attribution d'une aide à la location en faveur de l'implantation d'un commerce dans le centre-ville de Nébian et approbation d'une convention

Par délibération en date 19 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé un règlement d'attribution d'aide à la location en faveur des commerces ou activités artisanales dans les centres-villes du Clermontais.

Ce dispositif vise à aider à l'implantation de commerces de proximité et à la reprise de fonds de commerces dans les centres-villes du territoire. Cette aide prend la forme d'une subvention calculée en fonction du loyer et attribuée en co-financement avec la commune d'implantation du commerce bénéficiaire de l'aide.

Madame Julie DELIEUZE a présenté un projet de création de « L'EPI-CERISE » situé dans le centre-ville de NEBIAN. Cette activité d'épicerie spécialisée dans les produits régionaux et locaux, dépôt de pain et journaux, relais colis, vente en ligne, vente de paniers petits déjeuners et sandwiches, service et vente sur place et à emporter de boissons non alcoolisées et alcoolisées ayant une teneur en alcool inférieure à 18 degrés sera exercée sous le régime d'une Société à Responsabilité (SARL) dont la dénomination commerciale est « L'EPI-CERISE ».

En application du règlement d'attribution des aides à la location, le loyer annuel de ce local s'élevant à 3 600 euros HT, l'aide à la location attribuée par la Communauté de communes du Clermontais et la commune de NEBIAN s'élèvera à un montant maximum de 720 euros annuel HT soit 1 440 euros sur deux ans dans la limite des fonds inscrits aux Budgets de la Communauté de communes du Clermontais et de la Commune pour l'année en cours.

L'aide à la location est attribuée selon la répartition ci-dessous :

Montant maximum de l'aide à la location sur 2 ans	Montant d'intervention de la Commune	Montant d'intervention de la Communauté de communes du Clermontais
1 440 €	432 € (30%)	1 008 € (70%)

Le projet de convention présenté en annexe a pour objet de préciser les modalités d'attribution de cette aide.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Développement Territorial réunie le 02 Février 2021.

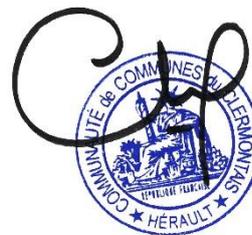
Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver l'attribution au profit de Madame Julie Delieuze ou de la Société à Responsabilité Limitée « L'EPI-CERISE » dont elle est gérante, une aide à la location d'un montant de 720 euros annuel HT maximum, soit 1 440 euros HT maximum sur deux ans, pour une période de deux ans maximums
- D'approuver le projet de convention ci-joint.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Olivier BRUN,

- **APPROUVE** l'attribution au profit de Madame Julie Delieuze ou de la société Responsabilité limitée « L'EPI-CERISE » dont elle est gérante, une aide à la location d'un montant de 720 euros annuel HT maximum, soit 1440 euros HT maximum sur deux ans, pour une période de deux ans maximums.
- **APPROUVE** le projet de convention annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.